

QUE FAIRE EN SITUATION DE HARCELEMENT DANS L'ETABLISSEMENT



ELEVES/PARENTS

EN PARLER A UN ADULTE DE L'ETABLISSEMENT

Enseignant.e, Infirmier.e scolaire
Conseiller.e principal.e d'éducation,
Psychologue scolaire

PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION



REPERER
ECOUTER

ORIENTER L'ELEVE
vers l'Infirmier.e scolaire,
Conseiller.e principal.e d'éducation,
Psychologue scolaire

APPELER LE
NUMERO VERT
KINDER TELEFOON
0800-0432

DIRECTEUR.RICE D'ECOLE CHEFFE D'ETABLISSEMENT

prise en charge selon le protocole

1

TEMOIGNAGE

Receuilir le témoignage de l'élève victime

2

ENTRETIENS

Mener des entretiens: avec les témoins séparément, avec l'auteur présumé (sans dévoiler l'identité de la victime), avec les parents des victimes, témoins, auteurs (séparément)

3

MESURES

Décider des mesures de protection pour la victime, sanction ou mesure de réparation pour l'auteur

4

SUIVI

Suivre la mise en oeuvre des mesures prises et rencontrer l'élève victime et ses parents

5

ACTION DE SENSIBILISATION

Au niveau des classes concernées